DÉCRET **810.00.220926.3**

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 62.5 millions pour financer l'acquisition et la mise en œuvre d'un Dossier Patient Informatisé (DPI) au Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)

du 22 septembre 2026

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

[1] Un crédit d'investissement de CHF 62'500'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer l'acquisition et la mise en œuvre d'un Dossier Patient Informatisé (DPI) au Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV).

Art. 2

[1] Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissements. Il sera amorti en 5 ans.

Art. 3

[1] Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui est sujet au référendum facultatif.

[2] Il en publiera le texte et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 22 septembre 2026.

Le président du Grand Conseil:	Le secrétaire général du Grand Conseil:
P. Simonin	*I. Santucci*

Date de publication : 6 octobre 2026
Délai référendaire : 5 décembre 2026